

AR Prefecture

063-216301424-20220727-27_07_2022_32-DE
Reçu le 28/07/2022
Publié le 28/07/2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 27 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-deux juillet deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme DEIJN Mélanie représentée par FAURE Pierre

Absents : M. BREUER Cees, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. MEUNIER Jean-Philippe,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Achat de parcelle pour PPI à la section du Buisson Faux-Plantat

Monsieur le Maire explique que la mise aux normes des périmètres de protections immédiats (PPI) des captages d'eau potable nécessite le détournement d'un chemin communal.

Pour réaliser cette opération, la commune doit acheter l'emprise correspondante de 614 m² appartenant à la section du Buisson Faux-Plantat.

Pour cela, il est nécessaire d'appeler à voter les électeurs de cette section sur le projet suivant :

Motif du projet : Dans le cadre de la mise aux normes de PPI, achat par la commune d'une parcelle appartenant à la section du Buisson Faux-Plantat

Référence cadastrale : ZB 75 lot B, ZB 89 lot D, ZB 90 lots F et G

Nature des sols et superficie : lande de 614 m²

Prix de vente à l'euro symbolique

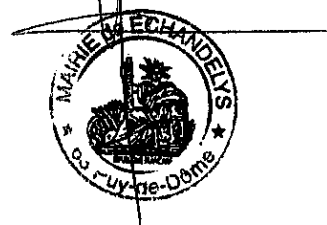
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le projet

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20220727-27_07_2022_33-DE

Reçu le 28/07/2022

Publié le 28/07/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-deux juillet deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme DEIJN Mélanie représentée par FAURE Pierre

Absents : M. BREUER Cees, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. MEUNIER Jean-Philippe,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Achat de parcelle pour PPI à la section de Chabreyras

Monsieur le Maire explique que la mise aux normes des périmètres de protections immédiats (PPI) des captages d'eau potable nécessite le détournement d'un chemin communal.

Pour réaliser cette opération, la commune doit acheter l'emprise correspondante de 197 m² appartenant à la section de Chabreyras

Pour cela, il est nécessaire d'appeler à voter les électeurs de cette section sur le projet suivant :

Motif du projet : Dans le cadre de la mise aux normes de PPI, achat par la commune d'une parcelle appartenant à la section de Chabreyras

Référence cadastrale : ZC 126

Nature des sols et superficie : lande de 197 m²

Prix de vente à l'euro symbolique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le projet

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-deux juillet deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme DEIJN Mélanie représentée par FAURE Pierre

Absents : M. BREUER Cees, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. MEUNIER Jean-Philippe,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : DM N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, et propose la répartition des crédits comme suit :

- compte 2132 : + 4080,00
- compte 2031 : - 4080,00

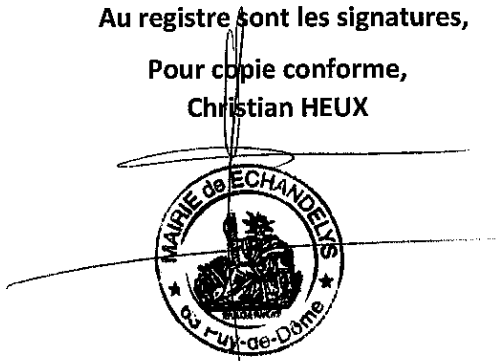
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- d'effectuer le virement des crédits ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20220727-27_07_2022_35-DE
Reçu le 28/07/2022
Publié le 27/07/2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 27 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-deux juillet deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme DEIJN Mélanie représentée par FAURE Pierre

Absents : M. BREUER Cees, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. MEUNIER Jean-Philippe,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : DM N°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, et propose la répartition des crédits comme suit :

- Compte 21578 : + 3440.00
- Compte 2184 : - 3440.00

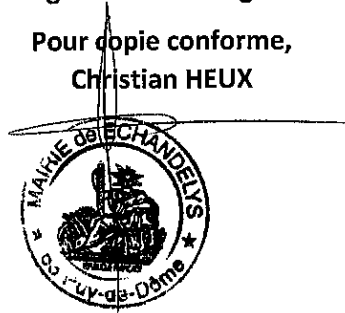
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- d'effectuer le virement des crédits ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Prefecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20220727-27 07 2022 36-DE

Reçu le 28/07/2022

Publié le 28/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-deux juillet deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme DEIJN Mélanie représentée par FAURE Pierre

Absents : M. BREUER Cees, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. MEUNIER Jean-Philippe,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : DM N°3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, et propose la répartition des crédits comme suit :

- Compte 21578 : + 1377,76
- Compte 2184 : - 1377,76

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- d'effectuer le virement des crédits ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX

